

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
HAUTE-LOIREDÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT JUST-MALMONT

FG

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
27	27	25

Séance du 12 décembre 2024

N°24-12-06

Date de la convocation
6 Décembre 2024**L'an deux mil vingt-quatre
et le douze décembre**

à 19 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Cercle sous la présidence de M. GIRODET, Maire.

Présents :

M. Frédéric GIRODET, Maire – Mme Odile PRADIER, M. Alain MONDON, Mme Christine BONNEFOY, M. Joseph BUGNAZET, M. Jean FERNANDES, et Mme Marie-Françoise SOUBEYRAN, Adjoints – Mme Pamela MARODON et M. Denis SALANON, Conseillers Municipaux Délégués – Mme Anne VINSON, Mme Véronique MAURIN, M. Joël AUROUZE, M. Jean-Paul MASSARDIER, Mme Chrystelle BERTINELLI, Mme Emilie MASSARDIER, Mme Maryline MOUNIER, M. David CHAUDIER, M. Jean FOURNEL, Mme Christine GALAMBAUD, M. Christophe PIOT, Mme Maguy FOULTIER, M. Patrice FRANÇON Conseillers Municipaux

Absents excusés avec pouvoir :

Mme Dominique COLOMB qui a donné pouvoir à Mme M.-Françoise SOUBEYRAN.
M. André MOLLE qui a donné pouvoir à M. Joseph BUGNAZET.
Mme Mélanie PICHON qui a donné pouvoir à Mme Odile PRADIER.

Absents excusés sans pouvoir

M. Benjamin FOULTIER
Mme Arlette CHAPELLO

Mme Emilie MASSARDIER a été nommée secrétaire de séance

Objet : Régularisation foncière – Route de la Chavana

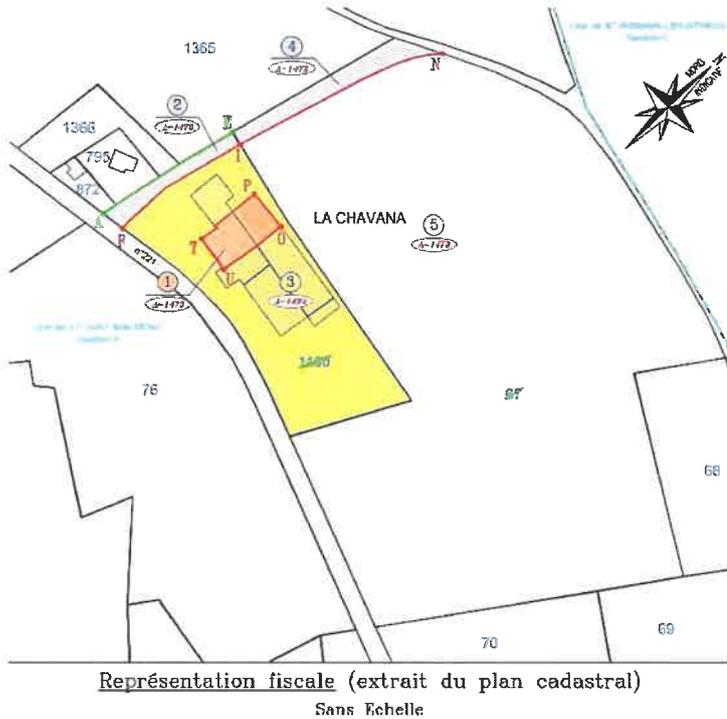
Monsieur Le Maire fait part de la nécessité de procéder à la régularisation foncière concernant la route entre la RD 10 et la commune de Saint Romain les Atheux au lieudit « La Chavana ».

En effet la commune a pris en charge l'enrobé de la voie sans que cette dernière lui appartienne puisqu'elle passe sur la propriété de Monsieur ROUCHON Jacques.

Suite au bornage du 4 octobre 2024, les parcelles A 1476 et 1472 en zone agricole ont été identifiées comme parties à céder à titre gratuit à la commune et pour une surface de 962m².

AR Prefecture

043-214302051-20241212-24_12_06-DE
Reçu le 18/12/2024



C'est pourquoi, il vous est proposé :

D'APPROUVER la cession des parcelles A 1476 et 1472 en zone agricole pour une surface totale de 962m² appartenant à Monsieur ROUCHON Jacques et ce à titre gratuit au bénéfice de la commune,

DE PRENDRE en charge les frais liés à l'établissement de l'acte de notoriété,

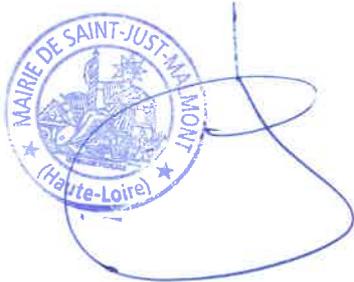
DE DESIGNER Madame PRADIER Odile, 1ère adjointe, pour représenter la Commune et signer l'acte au nom et pour le compte de cette dernière.

Le Conseil Municipal, après délibération, **APPROUVE** à l'unanimité les propositions.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits

A Saint Just Malmont, le 12 décembre 2024

Le Maire,
Frédéric GIRODET



La secrétaire de séance
Mme Emilie MASSARDIER

AR Prefecture

043-214302051-20241212-24_12_06-DE
Reçu le 18/12/2024